

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DROME	DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE VALHERBASSE
<p><u>Nombre de membres :</u> Du conseil : 19 En exercice : 19 Délibérants : 14</p> <p>Quorum atteint</p> <p><u>date de convocation :</u> 17/09/2024</p> <p><u>date d'affichage :</u> 17/09/2024</p>	<p>L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 20 du mois de septembre à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Valherbasse à Montrigaud, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de VASSY Jean-Louis, Maire en présence des conseillers : Mme BESSON Isabelle, M. CHARVAT Patrick, Mme SAUREL Nelly, M, ROLIN Jérôme, M. PAQUIEN Lionel, Mme BARRIER Marie-Agnès, Mme JANTON Joëlle, Mme RONGY Marie-Madeleine, Mme MATHIEU-POUGET Régine, M. DUC Bernard</p> <p><u>Absents excusés :</u> M GAUDENECHÉ Patrice (a donné pouvoir à ROLIN Jérôme), M BRET Vincent (a donné pouvoir à JANTON Joëlle), Mme MARION Isabelle (a donné pouvoir à VASSY Jean-Louis), M RODRIGUEZ Richard, M MARY Claude,</p> <p><u>Absents :</u> CARRERE Alexandra , DUC Gwendoline, CLET Benjamin</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> BESSON Isabelle</p>

DÉLIB. N° 055-2024 OBJET : Programme 2024 des travaux à réaliser en forêt communale : Demande de subvention auprès du Conseil Régional et du CD26

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2024

La nature des travaux est la suivante :

- **Parcelle 1**
Ouverture de cloisonnements sylvicoles dans une régénération de plus de 3 m
Dépressage et nettoyage manuel en plein de jeune peuplement feuillu de 3 à 6 m
- **Parcelle 4-6**
Maintenance de cloisonnements sylvicoles dans une régénération de plus de 3 m
Dégagement manuel de plantation sur la ligne avec maintien du gainage
Dégagement manuel ciblé de régénération naturelle
- **Parcelle 17-18-19**
Dégagement en plein de régénération naturelle résineuse avec coupe rez-terre

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale

⇒ Dépenses subventionnables travaux HT	32 658,00 € HT
* Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional	9 797,50 €
* Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental 26	9 797,50 €
* Montant total des subventions	19 595,00 €
* Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés	13 063,00 € H.T

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le plan de financement présenté,
- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet
- Sollicite l'aide du Conseil Régional et du Conseil Départemental pour la réalisation des travaux subventionnables

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

Résultat du vote	
Pour	13
Abstention	0
Contre	1 (Bernard DUC)

Pour extrait certifié conforme

A Valherbasse le 20 septembre 2024

Le Maire Jean-Louis VASSY

